

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 27 mars 2024

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 27 mars, a arrêté **un** projet de délibération du Congrès ; adopté **23** arrêtés et examiné **29** dossiers d'étrangers. Il a également examiné **deux** rapports d'activité.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié les représentations des collectivités publiques au sein des établissements publics culturels de Nouvelle-Calédonie (l'académie des langues kanak (ALK), l'agence de développement de la culture kanak – centre culturel Tjibaou (ADCK-CCT), la bibliothèque Bernheim et le conservatoire de musique et de danse.

Chaque conseil d'administration devra désormais inclure :

- quatre représentants de la Nouvelle-Calédonie ;
- un représentant de chaque province ;
- un représentant de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie ;
- un représentant de l'Association des maires de Nouvelle-Calédonie ;
- un représentant du personnel.

Les conseils d'administration conservent par ailleurs leurs représentations spécifiques, comme par exemple le sénat coutumier pour l'ADCK-CCT et l'ALK.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'organisation et fixé les attributions du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements.

Afin de renforcer la lisibilité et l'efficacité de l'action menée par le vice-rectorat, son organisation est aménagée via les modifications suivantes :

Rattaché au secrétariat général

- Création d'une division des élèves, de la scolarité et de l'affectation qui remplace le service élèves, scolarité, affectation, orientation et information dont les missions d'orientation et d'information sont désormais assurées par un conseiller du vice-recteur, directeur général des enseignements.

Au sein du pôle ressources humaines

- Création d'une division des personnels enseignants et d'une division des personnels d'encadrement, administratifs, techniques, ouvriers, de surveillance, sociaux et de santé assurant une gestion administrative, incluant la rémunération des personnels ;
- création d'un service de la formation continue des personnels, chargé de l'élaboration du plan de formation à destination de l'ensemble des personnels rémunérés par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements et de la gestion administrative des formations ;
- création d'une mission de la coordination paye, chargée de l'expertise et du suivi réglementaire et technique des rémunérations au sein des fonctions publiques de l'État et de la Nouvelle-Calédonie et de la mise en œuvre du contrôle interne financier en matière de rémunération.

Au sein du pôle moyens et fonctions supports

- La division de l'organisation scolaire est dirigée par un chef de division assisté d'un adjoint. De plus, il est admis que le vice-recteur est assisté d'un directeur académique adjoint des services d'éducation, d'un secrétaire général et d'un directeur de cabinet, ainsi que de conseillers. Ces conseillers sont notamment chargés de l'expertise pédagogique, de l'école inclusive, du service des langues et culture kanak, de la promotion de la santé et du social en milieu scolaire ainsi que du soutien aux établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC).

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif sans reprise des résultats de l'exercice 2024 de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC). Il est arrêté à la somme de à 50 626 714 389 francs.

Il se décompose comme suit :

- pour la section de fonctionnement, équilibrée en recettes et dépenses : 49 496 286 236 francs ;
- pour la section d'investissement, à la somme de 1 130 428 153 francs en recettes et à la somme de 846 255 000 francs en dépenses, faisant apparaître un suréquilibre de la section de 284 173 153 francs.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'importation de semences d'agrumes à titre dérogatoire, à la suite d'une sollicitation de l'institut agronomique néo-calédonien (IAC).

Cette importation porte sur trois cultivars de semences d'agrumes (Citrange Troyer, Citrange C35 et *Citrus volkameriana*), en provenance du conservatoire des ressources biologiques (CRB) de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) de Corse.

L'objectif est de fournir les pépiniéristes en plantules de porte-greffe. En effet, en 2023 les conditions climatiques, n'ont pas permis à l'IAC de récolter suffisamment de semence sur les vergers du site de Pocquereux et par conséquent d'approvisionner correctement les professionnels horticoles.

Dès réception en Nouvelle-Calédonie, les semences seront mises en germination dans une serre de confinement pendant au moins trois mois et feront l'objet d'une surveillance sanitaire hebdomadaire de l'IAC, afin de s'assurer de l'absence de maladie de quarantaine. En cas de suspicion de maladie, des analyses sont immédiatement réalisées.

Si leurs résultats s'avèrent positifs, les plants sont détruits sous le contrôle du service d'inspection vétérinaire alimentaire et phytosanitaire (SIVAP) de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR).

Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuïenon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté un arrêté portant retrait du bureau du Congrès de la Nouvelle-Calédonie des projets de délibération portant fixation des taux de la taxe pour l'équilibre tarifaire (TET) et portant création d'un fonds pour l'équilibre du système électrique.

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé le transfert au Port autonome de la Nouvelle-Calédonie, la gestion de la parcelle formant le lot n° 146 (superficie de 21 ares 05 centiares) section île Nou, sur la commune de Nouméa.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a levé la clause résolutoire sur le lot n° 19 section Moindah, sur la commune de Poya, au profit de Maurice Dijou.

Il habilite également le président du gouvernement à signer l'acte constatant l'extinction de la clause résolutoire.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié le nombre de créances et le montant des restes à recouvrer transférés au service de la recette de la direction des services fiscaux (DSF) de la Nouvelle-Calédonie.

Il concerne des créances relatives aux droits de licence, à la contribution des patentes, à la contribution foncière et à l'impôt sur le revenu.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a sollicité le retrait de l'ordre du jour de la séance publique du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, prévue le 28 mars 2024, du projet de délibération approuvant le pacte en vue de la sauvegarde, de la pérennité et de la compétitivité de l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie (pacte nickel).

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation de la participation de la Nouvelle-Calédonie au 13e Festival des arts du Pacifique, qui se déroulera à Hawaï du 6 au 16 juin 2024.

Cela inclut également la prise en charge de la préparation des trois résidences artistiques organisées dans chacune des provinces entre le 26 février et le 30 juin 2024.

Au visa de Mickaël Forrest et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 300 000 francs à la ville du Mont-Dore dans le cadre de sa participation aux célébrations de la Francophonie de mars 2024.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert un concours interne pour le recrutement dans le corps des techniciens de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (TSSLIA) du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie.

Les épreuves auront lieu à compter du 13 juillet 2024.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert deux concours réservés pour le recrutement dans le corps des agents d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

Ils seront ouverts pour le recrutement de quatre agents d'exploitation à compter du 20 septembre 2024 pour le premier concours et du 21 septembre 2024 pour le second concours.

Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'extension de l'avenant salarial n° 16 à l'accord professionnel de la branche « exploitation agricole ».

Celui-ci concerne l'alignement du salaire minimum agricole (SMAG) sur le salaire minimum garanti (SMG). L'ambition partagée est de pouvoir à terme supprimer le SMAG et n'avoir qu'un seul salaire minimum garanti quel que soit le secteur.

Cet alignement se fera par étapes avec une première revalorisation de la grille pour les salaires conventionnels en 2024. Cette revalorisation salariale représente une augmentation moyenne de l'ensemble de la grille de 2,35 % (augmentation du point de 807 à 826).

A échéance du 1er janvier 2027, un salarié de l'agriculture rémunéré sur le premier niveau percevra une rémunération nette au moins égale à celle d'un salarié payé au SMG, dans le cadre des réglementations en vigueur. Cette revalorisation salariale représentera une augmentation moyenne de l'ensemble de la grille de 9.54 % (augmentation du point de 807 à 884).

Les partenaires sociaux conviennent de se revoir chaque début de semestre pour faire un état des lieux de l'alignement ainsi que des valorisations du point et des niveaux hiérarchiques s'il y a lieu.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'extension de l'avenant salarial n° 51 à l'accord professionnel de la branche « bâtiment – travaux publics ».

Cette revalorisation salariale représente une augmentation moyenne de l'ensemble de la grille de 0.32 % :

	Rémunération annuelle au 1 ^{er} janvier 2024
Position A	3 843 621
Position B	
Catégorie 1	4 605 448
Catégorie 2	5 975 631
Position C	7 644 980

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'extension de l'avenant salarial n° 54 à l'accord professionnel de la branche « commerce et divers ».

Les jours fériés chômés pour l'année 2024 sont fixés comme suit :

- le jour de l'An : lundi 1^{er} janvier ;
- le lundi de Pâques : lundi 1^{er} avril ;
- la fête du travail : mercredi 1^{er} mai ;
- le lundi de Pentecôte : lundi 20 mai ;
- la fête locale : mardi 24 septembre ;
- l'Armistice : lundi 11 novembre ;
- Noël : mercredi 25 décembre.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'extension de l'avenant salarial n° 31 à l'accord professionnel de la branche « employés de maison ».

Ainsi, les barèmes minimaux sont relevés à compter du 1^{er} mars 2024 de la manière suivante :

Catégorie	Taux horaire hors indemnité de transport	Salaire mensuel en francs	Indemnité de transport revalorisée	Taux horaire réel à payer	Salaire mensuel réel à payer
Première	971	164 099	31	1 002	169 338
Deuxième	973	164 437	31	1 004	169 676
Troisième	977	165 113	31	1 008	170 352
Quatrième	980	165 620	31	1 011	170 859

Cinquième	983	166 127	31	1 014	171 366
Sixième	990	167 310	31	1 021	172 549

Cette revalorisation salariale représente une augmentation moyenne de l'ensemble de la grille (indemnité de transport comprise) de 1,53 %.

Arrêté de nomination

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Félix Choczynski, en qualité de chef du service du protocole et de la logistique du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêtés de désignation

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, de Thierry Santa et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans divers secteurs.

Charles Biondi est remplacé par Bernard Deladrière en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie au sein des organismes suivants : conseil d'administration de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), comité de pilotage scientifique et stratégique de l'institut de la recherche pour le développement (CPSS IRD) et comité directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la liste des représentants de la Nouvelle-Calédonie à la commission de gestion et d'admission à l'aide au logement.

Eliette Cognard est remplacée par Franck Licha en qualité de titulaire et Charles Biondi est remplacé par Cédric Favan en qualité de suppléant.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la composition nominative du comité de gestion du fonds de soutien à la production audiovisuelle. Ainsi :

Membres avec voix délibérative :

- Pour le représentant de l'État, Franck Léandri est désigné en qualité de suppléant de Jules Hmaloko ;
- pour le représentant de la province Sud, Caroline Idoux est remplacée par Andy Bonhomme, en qualité de suppléant.

Membres avec voix consultative :

- Pour le représentant de la fédération indépendante des producteurs audiovisuels (FIPA-NC), Catherine Marconnet est remplacée par Dorothee Tromparent, en qualité de suppléante ;
- pour le représentant de la chaîne Calédonia, Mara Lourde est désignée en qualité de suppléante ;
- pour le représentant de Canal + Calédonie, Samantha Mazzocco Reynaud est remplacée par Hélène Adrey, en qualité de suppléante ;
- pour le représentant de l'office des postes et télécommunications (OPT), Gaëlle Dos Santos est remplacée par Camille Dumarty, en qualité de titulaire et Michèle Wong Kong Tao est désignée en qualité de suppléante en remplacement de Camille Dumarty ;
- pour le représentant de Lagoon-Offratel, Aude Henrotay est remplacée par Stéphane Matéo en qualité de titulaire et Baptiste Derot par Aude Henrotay en qualité de suppléante.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la composition des membres à la commission de recours des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie de la Nouvelle-Calédonie (CRPHA-NC).

Membres communs aux deux sections :

- Louis Mapou, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant, qui préside la commission ;
- Marie-Laure Mestre, directrice des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC) ou son représentant.

Membre désigné par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Michèle John, titulaire, médecin expert auprès des tribunaux.

Section I : décisions de la CRHD-NC et de la commission provinciale

Membres de droit :

- Philippe Martin, directeur du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (DTEFP-NC) ou son représentant ;
- Séverine Bonnardel, directrice des Ressources humaines et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC) ou son représentant ;

Membres représentant les employeurs :

- Frédérique Davant (U2P-NC), titulaire ;
- Jean-Louis Laval (U2P-NC), suppléant.

Membres représentant les salariés :

- Charlene Gouetcha (FO-CSTC), titulaire ;
- Eddy Siro (FO-CSTC), suppléant.

Membres représentant les associations :

- Jean-Philippe Leroux (Collectif handicaps), titulaire ;
- Pierre Demené (Collectif handicaps), suppléant.

Section II : décisions de la CEJH-NC

Membres de droit :

- Romain Capron, directeur de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC) ou son représentant ;
- Didier Vin-Datiche, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements ou son représentant.

Membres représentant les associations :

- Jean-Philippe Leroux (Collectif handicaps), titulaire ;
- Pierre Demené (Collectif handicaps), suppléant.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la composition des membres de la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie, comme suit :

Membres de droit, communs à toutes les provinces :

- Didier Vin-Datiche, vice-recteur de Nouvelle-Calédonie et directeur général des enseignements ou son représentant ;
- Marie-Laure Mestre, directrice des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- Romain Capron, directeur de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant.

Province Nord :

Membres de droit :

- Clément Waya, directeur de l'enseignement de la province Nord ou son représentant ;
- Jean-Marc Hmaloko, directeur des affaires sanitaires et sociales et des problèmes de société de la province Nord ou son représentant.

Membre désigné par le directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie :

- Philippe Guaenere, inspecteur de l'enseignement primaire, titulaire ;
- Jean-Marc Huc, inspecteur de l'enseignement primaire, suppléant.

Membres désignés par le vice-recteur :

- Dominique Batlle, inspectrice de l'Éducation nationale, titulaire.

Membres désignés par le président de l'assemblée de la province Nord :

- Thierry Maillot, médecin protection maternelle et infantile, titulaire ;
- Valérie Armbruster, médecin suppléante ;
- Fanny Cotignola, psychologue, titulaire ;
- Henri Leleivai, directeur d'établissement spécialisé, titulaire ;
- Sandra Filiaga, suppléante ;
- Mileyla Peu, assistante sociale, titulaire.
- Yolaine Halagahu, assistante sociale, suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Assenatha Ongat, MCI, titulaire ;
- Clémence Valromex, MCI, suppléante ;
- Jean-Marie Wananije, Collectif handicaps, titulaire ;

- Michel Condoumy, Collectif handicaps, suppléant.

Membres proposés par les associations de parents d'élèves :

- Marguerite Iwa, FAPE-NC, titulaire ;
- Mékétilité Cuer, FAPE-NC, suppléante.

Province des îles Loyauté :

Membres de droit :

- Alice Wayewol, directrice de l'enseignement de la province des îles Loyauté ou son représentant ;
- Marie-Rose Waïa, directrice de l'action communautaire et action sociale de la province des îles Loyauté ou son représentant.

Membre désigné par le directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie :

- Philippe Guaenere, inspecteur de l'enseignement primaire, titulaire ;
- Jean-Marc Huc, inspecteur de l'enseignement primaire, suppléant.

Membres désignés par le vice-recteur :

- Dominique Batlle, inspectrice de l'Education nationale, titulaire.

Membres désignés par le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté :

- Morgane Bahu, médecin de santé scolaire, titulaire ;
- Valérie Hnepeune, psychologue, titulaire ;
- Denise Azuelos, psychologue, suppléante ;
- Marie-Claire Pham, directrice d'établissement spécialisé, titulaire ;
- Sandrine Saïpo, assistante sociale, titulaire ;
- Jean-Claude Watéou, éducateur spécialisé, suppléant.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Elodie Tanguy, MCI, titulaire ;
- Assenatha Ongat, MCI, suppléante ;
- Jean-Marie Wananije, Collectif handicaps, titulaire ;
- Michel Condoumy, Collectif handicaps, suppléant.
- Virginie Thierry, Collectif handicaps titulaire;
- Murielle Andreolli, Collectif handicaps suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'élèves :

- Marguerite Iwa, FAPE-NC, titulaire ;
- Mékétilité Cuer, FAPE-NC, suppléante.

Province Sud :

Membres de droit :

- Romain Capron, directeur de l'éducation Sud ou son représentant ;
- Jean-Baptiste Friat, directeur de l'action sanitaire et sociale de la province Sud ou son représentant.

Membres désignés par le directeur de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie :

- Philippe Guaenere, inspecteur de l'enseignement primaire, titulaire ;
- Jean-Marc Huc, inspecteur de l'enseignement primaire, suppléant.

Membres désignés par le vice-recteur :

- Dominique Batlle, inspectrice de l'Éducation nationale, titulaire.

Membres désignés par le président de l'assemblée de la province Sud :

- Anne Poirier, médecin de santé scolaire, titulaire ;
- Pierre Ramognino, médecin de santé scolaire, suppléant
- Pierre Ramognino, médecin de protection maternelle et infantile, titulaire ;
- Anne Poirier, médecin de protection maternelle et infantile, suppléante ;
- Audrey Boissery, psychologue, titulaire ;
- Virginie Torre, psychologue, suppléant ;
- Virginie Dubourg-Pebellier, directrice d'établissement spécialisé, titulaire ;
- Vanessa Georgiou, assistante sociale, titulaire ;
- Mme Pahnane Siwasiwa, assistante sociale, suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Patricia Gendron, MCI, titulaire ;
- Marie-Neige Poanou, MCI, suppléante ;
- Jean-Marie Wananije, Collectif handicaps, titulaire ;
- Michel Condoumy, Collectif handicaps, suppléant.
- Virginie Thierry, Collectif handicaps titulaire;
- Murielle Andreolli, Collectif handicaps suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'élèves :

- Marguerite Iwa, FAPE-NC, titulaire ;
- Mékétilité Cuer, FAPE-NC, suppléante.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la composition des membres de la commission reconnaissance du handicap et de la dépendance de Nouvelle-Calédonie (CRHD-NC) comme suit :

Membres de droit :

- Marie-Laure Mestre, directeur des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- Xavier Martin, directeur de la CAFAT ou son représentant ;
- Gabriel Muavaka, directeur du groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles (GIEP) en Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- Séverine Bonnardel, directrice des Ressources humaines et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant.

Province Sud :

Membres de droit :

- Jean-Baptiste Friat, directeur des actions sanitaires et sociales de la province Sud ou son représentant.

Membres désignés par le président de l'assemblée de province concernée :

- Docteur Georges Medevielle, médecin, titulaire, ou le docteur Bruno Glasman, son suppléant ;
- Stéphanie Galliot, représentante du service ou de l'établissement public d'aide à l'insertion ou

d'aide à l'emploi, titulaire, ou Cinthia Morizot, sa suppléante.

Membres proposés par province :

- le docteur Patricia Marais, médecin, représentant la CAFAT, titulaire, ou le docteur Christophe Marsac, son suppléant ;
- le docteur Frédéric Peltier-Blanc, médecin du travail du service médical interentreprises du travail, titulaire ;
- Marie-Neige Poanou, membre du MCI, représentante les associations représentatives des personnes en situation de handicap, ou Suzanne Henocq, sa suppléante ;
- Teddy Wongsodjirono, membre de l'USOENC, représentant proposé par les organisations syndicales de travailleurs représentatives au niveau de la Nouvelle-Calédonie ou Dodgi Mafoa-Gaudefoi, sa suppléante ;
- Alexandre Reverce, membre de la CPME-NC, représentant proposé par les organisations syndicales d'employeurs représentatives au niveau de la Nouvelle-Calédonie, titulaire, ou Alexandre Rodriguez, son suppléant.

Province Nord :

Membres de droit :

- Jean-Marc Hmaloko, directeur des affaires sanitaires et sociales et des problèmes de société de la province Nord ou son représentant.

Membres désignés par le président de l'assemblée de province concernée :

- Pas de désignation possible actuellement, médecin, titulaire,
- Clément Waya, représentant du service ou de l'établissement public d'aide à l'insertion ou d'aide à l'emploi, titulaire, ou Orane Hnaweongo, sa suppléante.

Membres proposés par province :

- le docteur Patricia Marais, médecin, représentant la CAFAT, ou le docteur Christophe Marsac, son suppléant ;
- le docteur Frédéric Peltier-Blanc, médecin du travail du service médical interentreprises du travail, titulaire ;
- Clémence Valromex, membre de MCI, représentante les associations représentatives des personnes en situation de handicap, ou Cendra Obry, sa suppléante ;
- Pierre Hina, membre de la CSTNC, représentant proposé par les organisations syndicales de travailleurs représentatives au niveau de la Nouvelle-Calédonie ou Albert Qala, son suppléant ;
- Thomas Sevetre, membre du MEDEF-NC, représentant proposé par les organisations syndicales d'employeurs représentatives au niveau de la Nouvelle-Calédonie, titulaire, ou Audrey Cado, sa suppléante.

Province des îles Loyauté :

Membres de droit :

- Marie-Rose Waïa, directrice des actions sanitaires et actions communautaires de la province des îles Loyauté ou son représentant.

Membres désignés par le président de l'assemblée de province concernée :

- le docteur Morgane Bahu, médecin, titulaire ;
- Charles Juni, représentant du service ou de l'établissement public d'aide à l'insertion ou d'aide à

l'emploi, titulaire.

Membres proposés par province :

- le docteur Patricia Marais, médecin, représentant la CAFAT, ou le docteur Christophe Marsac, son suppléant ;
- le docteur Frédéric Peltier-Blanc, médecin du travail du service médical interentreprises du travail, titulaire ;
- Jean-Marie Wananije, membre du Collectif Handicaps, représentant les associations représentatives des personnes en situation de handicap, ou Marie-Claire Pham, sa suppléante;
- Nicolas Labenski, membre de la Fédé, représentant proposé par les organisations syndicales de travailleurs représentatives au niveau de la Nouvelle-Calédonie ou Pascaline Dupont, sa suppléante ;
- Jean-Louis Laval, membre de l'U2P-NC, représentant proposé par les organisations syndicales d'employeurs représentatives au niveau de la Nouvelle-Calédonie, titulaire, ou Frédérique Davant, son suppléant.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **14** autorisations de travail et **neuf** renouvellements d'autorisations de travail. Il a accordé **trois** titres de séjour et en a refusé **trois**.

Communications au président et membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné les rapports d'activité 2021 et 2022 des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémi Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.